



C'est une première : le Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales diminue globalement en Savoie !

Certes, la baisse est minime (-0.98%) mais elle est néanmoins notable car elle met fin à un cycle de progression soutenue.

Depuis la création du fonds en 2012, l'enveloppe prélevée sur le département savoyard n'a cessé de croître passant de 3,8 M€ la première année à 28,4 M€ en 2017. En 2018, l'enveloppe diminue de 280 000 € pour atteindre 28,1 M€.

Quelle(s) explication(s) ?

Alors que des EPCI avaient vu leur périmètre évoluer au 1^{er} janvier 2017 et pour la majorité d'entre eux bénéficier de ce fait d'un « bonus population », tel n'est plus le cas au 1^{er} janvier 2018. Or, on compte aujourd'hui en Savoie 13 EPCI sur 18 connaissant une baisse comprise entre 1% et 11% de leur prélèvement dans une fourchette de - 2 832 € à -124 419 €. C'est notamment le cas des deux plus gros contributeurs (les communautés de communes Val Vanoise et Haute-Tarentaise).

Le même constat est fait sur le département voisin. En Haute-Savoie où 14 EPCI sur 21 enregistrent un FPIC en diminution, l'enveloppe globale diminue de 640 000 € pour atteindre 36,3 M€, soit une baisse de 2%. Par ailleurs, au niveau national, le nombre de contributeurs nets évolue très peu (435 en 2017, 431 en 2018).

La stabilisation du FPIC national depuis 2016 à 1 Mds € et les ponctions successives subies au titre de la contribution au redressement des finances publiques semblent peser sur les indicateurs de richesse (potentiel financier) de nombreuses collectivités savoyardes. Ces dernières voient par conséquent leur « écart de richesse » diminuer par rapport à la moyenne des collectivités au plan national entraînant une ponction moindre au niveau du FPIC. La parution prochaine du potentiel financier agrégé moyen par habitant permettra de confirmer ou infirmer cette explication qui semble à ce jour la plus plausible.

EPCI SAVOIE	Prélèvement FPIC 2018*	Evolution FPIC 2018/2017	Ecart 2018/2017
CC VAL VANOISE	4 131 743 €	-1,63%	-68 448 €
CC DE HAUTE TARENTEISE	3 627 436 €	-3,32%	-124 419 €
CC COEUR DE TARENTEISE	2 637 526 €	+1,93%	+49 987 €
CA METROPOLE CŒUR DES BAUGES	2 419 410 €	-1,91%	-47 189 €
CA GRAND LAC	2 265 433 €	+8,58%	+179 078 €
CC HAUTE MAURIENNE VANOISE	1 779 696 €	-3,52%	-65 009 €
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	1 772 571 €	-0,75%	-13 442 €
CC MAURIENNE GALIBIER	1 682 470 €	-4,18%	-73 400 €
CC DES VALLEES D'AIGUEBLANCHE	1 615 133 €	-0,81%	-13 135 €
CC LES VERSANTS D'AIME	1 503 048 €	+2,94%	+42 952 €
CA ARLYSERE	1 408 055 €	-7,83%	-119 666 €
CC DU CANTON DE LA CHAMBRE	887 826 €	+5,82%	+48 807 €
CC CŒUR DE SAVOIE	761 375 €	-4,38%	-34 839 €
CC VAL GUIERS	527 828 €	-1,07%	-5 698 €
CC PORTE DE MAURIENNE	407 424 €	-1,04%	-4 301 €
CC DE YENNE	310 974 €	-10,56%	-36 730 €
CC DU LAC D'AIGUEBELETTE	257 862 €	+3,65%	+9 072 €
CC CŒUR DE CHARTREUSE	111 023 €	-2,49%	-2 832 €
TOTAL SAVOIE	28 106 833 €	-0,98%	-279 212 €

* Montant total du prélèvement FPIC du territoire : commune + intercommunalité